

La lettre du Maire

Edito de Pascal LELIÈVRE

Jean-Michel BAZIRE n'en finit plus d'écrire sa légende ! Un an après la victoire de son fils, celui qu'on surnomme le Zidane des courses, remporte son cinquième prix d'Amérique, considérée comme la plus grande course de trot du monde. Je connais son attachement à notre village où je l'aperçois régulièrement, j'apprécie sa simplicité. Encore un grand bravo, il contribue à la notoriété de Solesmes, quelle fierté pour nous !

Nous n'échappons pas à l'inquiétude des communes rurales concernant leur école.

Il suffit de lire la presse régionale pour mesurer l'ampleur du mouvement de fermetures de classes envisagées par le ministère de l'éducation nationale...

Nous avons rencontré l'inspectrice de la circonscription de Sablé-sur-Sarthe, qui nous a informés de cette mesure mais nous a assurés qu'elle resterait attentive aux évolutions des effectifs.

Bien entendu nous sommes très préoccupés par la situation. Aujourd'hui nous accueillons environ 78 élèves, en comptant les toutes petites sections (TPS), répartis sur 4 classes.

A la rentrée 2023-2024, nous serons à 66 enfants sans compter les TPS.

A cette nouvelle très fâcheuse, vient s'ajouter une autre problématique : depuis 2 mois, la classe de CM1-CM2 connaît de grandes difficultés ; en effet son enseignante, en congé maladie, n'est pas remplacée ou très peu.

Les parents d'élèves ne peuvent pas accepter cette situation, et nous les soutenons. Ils ont organisé un collectif pour montrer leur mécontentement et trouver des solutions.

La conséquence est que plusieurs enfants quittent notre école de Solesmes pour terminer leur scolarité dans des écoles publiques ou privées du secteur.

Ces problématiques cumulées ne vont certainement pas favoriser la hausse des effectifs scolaires 2023-2024.

Nous comptons une exploitation supplémentaire sur la commune, La Ferme du Grand Crouton, gérée par Claire SOENEN et Babette GEHANNE. Les néo-maraîchères cultivent des légumes bio et proposeront à partir de mi-mai leur production à la vente dans leur ferme route de Beaucé. Nous leur souhaitons pleine réussite dans leur activité.

Mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales

Afin de répondre aux obligations réglementaires fixées par l'État et de supprimer les risques de pollution, la Communauté de communes du Pays Sabolien et la commune de Solesmes réaliseront des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales : création d'un réseau eaux usées strict, et réemploi du réseau actuel en unitaire pour la collecte et le transfert des eaux pluviales lorsque son état le permet. Pour chaque habitation, une boîte de branchement neuve pour les eaux usées sera mise en

place. Charge ensuite aux particuliers de séparer les eaux usées des eaux pluviales à la parcelle, pour un raccordement conforme. En fonction de leur état, les boîtes de branchement existantes pourront être conservées pour les eaux pluviales privatives. Les travaux qui concerneront environ 250 habitations devraient démarrer en 2024 par la rue Angevine et se dérouleront sur une période de huit années. Des réunions d'information sont à venir.

Un arbre pour le nouveau Père Abbé



Je cherchais une idée pour marquer l'élection du nouveau Père Abbé Dom Geoffroy KEMLIN. Avec mon Conseil municipal nous avons décidé de lui faire planter un arbre ! Quel plus bel endroit que le lieu baptisé « Place Dom Guéranger », premier Abbé de l'abbaye St-Pierre au XIXe siècle. On a retenu l'essence murier à feuilles de platane pour l'ombre qu'elle procure grâce à son feuillage. « Ces arbres sont le symbole des liens entre l'abbaye et le village ».

Rappels : haies sur domaine communal et tonte

Les haies débordant sur les trottoirs doivent être coupées à l'aplomb, afin de ne pas empêcher le passage des piétons.

La tonte est autorisée les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 19h. Elle est **interdite le dimanche et jours fériés**, comme tous travaux de bricolage et jardinage à

l'aide, d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage. Cf. *arrêté municipal du 31 mai 2001*. Le brûlage est interdit, les déchets devant être déposés à la déchetterie et non sur le domaine communal, merci de votre compréhension.

Lutte contre le frelon asiatique

Il vous est demandé, si vous constatez la présence d'un nid sur votre propriété, d'appeler les services techniques de la mairie au 06.80.96.68.08.

C'est l'agent communal qui contactera une des 5 entreprises

prestataires conventionnées chargées de la destruction du nid. L'entreprise facturera 50 % de l'intervention à la commune et 50 % au demandeur.

Lutte contre la divagation de chiens

Les services techniques et les élus sont de plus en plus amenés à intervenir, jour et nuit, pour mettre fin à la divagation de chiens, et ce n'est pas sans risque pour nous, aussi allons-nous être un peu plus strictes à l'avenir.

Sachez que le coût de la fourrière intercommunale est de : 50 € si l'animal est récupéré sous 24 heures, 100 € au-delà, plus 6,50 € par nuitée. Nous faisons appel à votre civisme.

Prévention routière : globalement il y a un respect des limitations à environ 80 %

La commission communale Prévention Routière, dont les buts étaient d'établir un diagnostic des risques routiers et de continuer l'aménagement des espaces publics, et à sensibiliser les jeunes et informer la population, préconise :

- de mettre un passage piéton à l'école et renforcer la

signalétique.

- de mettre un passage piéton à l'arrêt car scolaire allée du Puits aux Moines
- de mettre rue Marchande au niveau de l'école un panneau « zone fréquentée par des enfants »

Démarches d'urbanisme à effectuer en mairie

Ayant constaté qu'un certain nombre d'entre vous ne savent peut-être pas qu'il est nécessaire d'effectuer une démarche en mairie à l'occasion de travaux qu'ils envisagent d'effectuer pour améliorer le confort extérieur de leur maison, je me permets de vous rappeler les règles que nous impose le Code de l'Urbanisme pour :

• **TOUTE MODIFICATION DE L'ASPECT EXTERIEUR** (par exemple : changement de couleur, de matériaux de la façade, des fenêtres, portes, porte de garage, portails, installation de volets battants ou roulants,

modification de la clôture **sans occultation** ...).

• **TOUTE EXTENSION** (par exemple : préau, véranda, pergola ...)

• **TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION** (par exemple : abri jardin, piscine, préau ...)

En effet, votre projet n'étant pas toujours conforme aux règles d'urbanisme en vigueur, si une démarche n'est pas faite en mairie avant le démarrage de vos travaux je peux être amené à vous demander de les refaire.

Conseil aux personnes vivant seules

Si vous vivez seul(e) n'hésitez pas à communiquer le numéro de téléphone d'un de vos proches à des personnes dans votre

environnement afin qu'elles puissent le contacter en cas de problème.

Bureau d'information touristique à Solesmes

Ouvert du 15 au 30 avril du mardi au dimanche, les week-ends du 1^{er} mai, 8 mai, Ascension, Pentecôte, puis du mardi au dimanche en juin, juillet, août et septembre de 10h à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

Location de vélos possible.

Mail : info@valleedelasathe.fr Tel : 02 43 95 00 60

Site internet : vallee-de-la-sarthe.com

Chantiers argent de poche 2023

du 10 au 13 juillet et du 7 au 11 août 2023

Tu as entre 15 et 17 ans,

Tu veux participer à la vie de la commune,

Tu veux gagner un peu d'argent pendant l'été...

N'hésite pas à venir.

Dossiers d'inscription à retirer en mairie



Ciné vacances : place de cinéma à 2 €

La commune participe à l'opération « ciné vacances » avec le cinéma Confluences du 15 avril au 2 mai 2023 en offrant une place de cinéma à 2 € à tous les jeunes solesmiens de moins de 18 ans et tous les enfants de l'école St-Aquilin. Les tickets sont à retirer à l'agence postale de Solesmes.

Prochains rendez-vous

- Réunion d'information « devenez acteur de la sécurité pour votre quartier » : 19/04/23 à 20h00 - salle des fêtes
- Vide greniers - comité fêtes : 14/05/23 Cour des Ormeaux
- Kermesse de l'école : 23/06/2023 - salle des fêtes
- Fête de la St-Jean - comité des fêtes : 24/06/23